



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 octobre 2021**  
**(N° 9)**  
**-0-0-0-0-0-0-**

**Nombre de Conseillers** : En exercice : 27                      présents : 26                      votants : 27

**L'an deux mille vingt et un le onze octobre** à vingt heures le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session publique ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude LABARRE, Maire.

**Date de convocation** : 5 octobre 2021

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. Michel AUBRY, Hervé BELLANGER, Chantal BERNARD, Stéphanie BIDET, Eloïse CHEMIN, Muriel CHIFFOLEAU, Jean-Pierre CLAVAUD, Franck EYMARD, Christiane FOURAGE, Claudine GILLET, Robert GROSSEAU, Angélique GUERIN, Béatrice JOLLY, Claude LABARRE, Pierre-Yves LEBRETON, François LE MAUFF, Christine LEROUX, Luc MAIREAUX, Romuald MARTIN, Audrey MOKHTAR Olivier NICOT, Mikaël PERRAY, Isabelle PRAUD, Jean-Noël REMIA, Delphine ROUSSET, Emmanuelle SAULQUIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS** : M. Didier SORIN (procuration à Stéphanie BIDET)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Delphine ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

**ASSISTANTE** : Mme Christine ORAIN, Secrétaire Générale

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 26 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Après appel à candidature, Mme Delphien ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu du 13 septembre 2021. Il est approuvé par 20 voix « pour » et 7 abstentions.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Délibération n° 2021-73

**AVENANT N°4 DU LOT 5 DU MARCHE DE CONSTRUCTION  
D'UNE SALLE DE SPORTS "TYPE TOILE TENDUE" A FAY DE BRETAGNE**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 18 juin 2018, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public en procédure adaptée pour le projet de construction d'une salle de sports en toile tendue à Fay de Bretagne. Après consultation des entreprises, le marché global s'élève à 1 239 248,95 € HT dont 299 645,15 € HT pour le lot 5 "Halle gymnase" attribué à ACS PRODUCTION – ZI de Cadréan - 44550 Montoir de Bretagne.

Vu l'avenant n°1 portant le montant du marché à 302 540,65 € HT ;

Vu l'avenant n°2 n'ayant aucune incidence sur le prix du marché

Vu l'avenant n°3 portant le montant du marché à 310 340,65 € HT ;

Vu l'article L2194-1 du code de la commande publique qui stipule qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, notamment lorsque les modifications sont de faible montant ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de remplacer le système de réglage en hauteur des buts de basket ;

Le montant de la plus-value est de 5 788,84 € HT et amène donc le marché au montant de 316 129,49 € HT, soit un total d'avenants de + 5,5 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 du lot 5 "Halle gymnase" du marché de construction d'une salle de sports en toile tendue à Fay de Bretagne attribué à ACS PRODUCTION – ZI de Cadréan - 44550 Montoir de Bretagne, d'un montant de 5 788,84 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ **Questions de M. CLAVAUD :**

**ZAC DE LA GERGAUDERIE :** Il est indispensable de maîtriser la croissance démographique de la commune afin de la rendre compatible avec le niveau des équipements publics nécessaires à la qualité de la vie de la population.

- Sachant que le groupe Besnier est en droit de demander l'ouverture de la tranche 4, vous avez indiqué, avant l'été, rechercher un report significatif de l'ouverture de ladite tranche ; qu'en est-il à ce jour ?
- Un projet d'aménagement de logements en accession sociale à la propriété avait été envisagé dans la zone prévue à cet effet face à l'école Henri Rivière. Ou en est ce projet ? Allez-vous pouvoir le différer dans le temps ?

**Réponse de M. le MAIRE :**

Sur le 1<sup>er</sup> point, il n'y a pas de date de fixée mais la Sté BESNIER est d'accord pour reporter l'ouverture de cette tranche 4. Il faudra très prochainement regarder le nombre de constructions en cours et possibles, et aussi l'impact sur l'évolution de la population, notamment en ce qui concerne les enfants. Le besoin se situera sûrement au niveau de l'école. Il faudra s'en préoccuper dès la fin de ce mandat.

En ce qui concerne le projet d'aménagement de logements en accession sociale à la propriété, cela concerne une dizaine de lots en bordure de la rue des sports. Mon souhait est de travailler sur ce projet avec l'aménageur. Besnier va faire une esquisse de plan qui sera discuté en commission aménagement. Ce projet est important car il y a une forte demande de jeunes ménages pour de l'accession à la propriété. Il faudra là aussi regarder les différentes solutions possibles.

**ERDRE ET GESVRES :** De fortes turbulences affectent la vie de la CCEG. Après que les Maires aient indiqué que la situation de Treillières n'avait aucun impact sur le fonctionnement d'Erdre et Gesvres, il est fait désormais état d'une incapacité de travailler en confiance et de mensonges au sein de l'exécutif communautaire.

Plusieurs Maires ont indiqué qu'ils ne valideraient pas le pacte de gouvernance de la CCEG. Quelle est la position du Maire de Fay de Bretagne sur ce sujet ?

**Réponse de M. le MAIRE :**

Je me suis exprimé sur le sujet en conférence des maires et en conseil communautaire. Je regrette ce manque de confiance. Cependant, les choses ont été dites et je ne pense pas que ce soit judicieux d'y revenir. Cela ne mettra pas en question la validation du pacte de gouvernance. On a été élu pour travailler pour l'intérêt commun. Il y a beaucoup de projets à mettre en place et je souhaite que les turbulences ne perturbent pas le travail fait à la Communauté de communes.

M. Clavaud s'inquiète des conséquences si des maires refusent de signer le pacte de gouvernance.

En ce qui le concerne, M. le Maire confirme que cela ne remet pas en question sa signature du pacte. Il l'a d'ailleurs voté.

Fin de séance à 21h05